

PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN SANTÉ PUBLIQUE 2008-2012



PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN SANTÉ PUBLIQUE 2008-2012

*Adopté au conseil d'administration
le 26 mars 2008*

Juin 2008

Agence de la santé
et des services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec 

Le présent document a été réalisé par la Direction de santé publique et de l'évaluation.

Ce document a été édité en quantité limitée et n'est maintenant disponible qu'en version électronique à l'adresse www.agencecss12.gouv.qc.ca.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Bibliothèque et Archives Canada, 2008

ISBN 978-2-89548-469-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-89548-470-7 (version PDF)

Toute reproduction partielle ou intégrale de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

© Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2008

AVANT-PROPOS

Le Plan d'action régional (PAR) 2008-2012 en santé publique s'inscrit dans le cadre de la démarche de planification stratégique (2007-2011) que l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches a réalisé au cours de la dernière année pour l'ensemble des programmes services de son réseau; c'est dans ce document que l'on peut retrouver les principales orientations ainsi que les principales actions structurantes convenues avec le réseau, pour le programme service de santé publique.

Le PAR 2008-2012 a été élaboré avec l'objectif premier de traduire clairement les intentions et engagements de la région quant à la mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2003-2012 et prend en compte sa mise à jour 2008. Il permet de rapidement distinguer quels sont les services de santé publique que l'on considère comme actuellement accessibles dans tous les territoires de la région, de ceux qui devraient le devenir d'ici 2010 ou qui pourraient être offerts dans un avenir plus lointain soit d'ici 2012.

Le PAR 2008-2012 tient compte de l'exercice de la responsabilité populationnelle des réseaux locaux de service (RLS) en laissant la possibilité aux centres de santé et de services sociaux (CSSS) d'ordonnancer le déploiement de certains services plus rapidement ou plus intensément que d'autres, en fonction de leurs projets cliniques respectifs ou de particularités locales qui leur sont propres.

Ainsi, le PAR trace le contour des Plans d'action locaux (PAL) en santé publique des CSSS dont l'élaboration devrait être finalisée d'ici l'été 2008. Ces PAL prendront la forme d'ententes de service et de collaboration convenues entre l'Agence, par sa Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPE), et chacun des cinq CSSS de la région. Les ententes de service et de collaboration seront une référence incontournable pour toute personne désirant connaître les services de santé publique auxquels elle a accès maintenant ou pourra avoir accès d'ici 2012, dans son milieu de vie, que ces services soient offerts par son CSSS ou un partenaire du RLS, en première ligne, ou la DSPE.

Les activités du domaine de la santé en milieu de travail, bien que faisant partie du PNSP, n'ont pas été traitées dans le cadre de ce PAR puisqu'elles ne pouvaient se prêter à une démarche de planification pluriannuelle comme celle-ci compte tenu du processus de planification, sur base annuelle seulement, actuellement appliqué par la CSST et le MSSS. Les activités découlant de l'application de la fonction surveillance ainsi que les stratégies d'action (autres que la promotion et le soutien des pratiques cliniques préventives) ne furent pas non plus traitées dans le cadre de cette démarche.

Pour ce qui est de l'offre de service en milieu de travail, celle-ci se retrouve dans l'entente de gestion et d'imputabilité convenue annuellement entre la Direction régionale de la CSST et l'Agence, ainsi que dans celle convenue entre l'Agence et le CSSS de Montmagny-L'Islet (pour l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches).

Finalement, notre Plan de mobilisation des ressources des établissements de santé et de services sociaux de la région de la Chaudière-Appalaches, adopté par le conseil d'administration de l'Agence le 13 décembre 2006 est toujours valide et peut être consulté sur le site web de l'Agence.

Les niveaux de priorité

Le Forum de la population et le conseil d'administration de l'Agence ont eu l'opportunité d'exprimer leurs attentes envers la DSPE et les CSSS de la région, quant à la perspective du maintien, de la consolidation ou du développement des services de santé publique pour la population de Chaudière-Appalaches avec comme préoccupation principale la recherche d'équité dans l'accès aux services dans tous les territoires de RLS.

Ainsi, les niveaux de priorités suivants ont été convenus :

A1

- Services actuellement offerts dans tous les territoires et qu'il est obligatoire de maintenir comme par exemple : la vaccination de base des enfants.
- Services incontournables en voie de mise en œuvre dont la progression vers le déploiement complet est déjà convenue et à même vitesse dans tous les CSSS. Par exemple : services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE) et École en santé.

A2

Services dont la vitesse et l'intensité du déploiement peuvent varier selon la priorisation faite par le CSSS. Les CSSS ont jusqu'en 2010 pour finaliser la mise en œuvre complète du service. La DSPE conviendra d'un soutien personnalisé à chaque CSSS, selon son besoin, dans l'entente de service et de collaboration. Par exemple : implantation de *l'Initiative des amis des bébés*.

B

Services qui normalement ne seront pas rendus accessibles avant 2010, sauf exception, selon le degré de priorisation que le réseau local de service (RLS) y accordera et qui sera convenu dans l'entente de service et de collaboration.

C

Services qui ne sont pas considérés dans le Programme national de santé publique (PNSP) mais sont reconnus par la DSPE comme une mesure de santé publique. C'est un choix local (CSSS) ou régional (DSPE) d'offrir ce service à la population du territoire ou de la région. L'offre d'un tel service à la population sera convenue dans l'entente de service et de collaboration entre la DSPE et le CSSS.

LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT, ADAPTATION ET INTÉGRATION SOCIALE	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
Les activités en périnatalité et petite enfance					
Diffusion d'information prénatale et postnatale (par exemple, le guide <i>Mieux vivre avec notre enfant de la naissance à deux ans</i>) auprès de tous les futurs et nouveaux parents.					
Implantation de l' <i>Initiative des amis des bébés</i> dans les établissements de santé offrant des services pré-, per- et postnataux.					
Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité, incluant les composantes suivantes : accompagnement des familles et soutien à la création d'environnements favorables à la santé et au bien-être.					
PCP - Promotion et soutien des pratiques cliniques préventives suivantes : prise d'une dose d'acide folique par les femmes en âge de procréer; recherche de cas et counselling sur la consommation d'alcool et le tabagisme auprès des femmes enceintes; counselling en matière d'allaitement maternel; recommandation aux familles défavorisées de bénéficier de services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance, et orientation des enfants défavorisés vers les centres de la petite enfance pour des interventions éducatives précoces.					
Les activités à l'intention des jeunes					
Sensibilisation des décideurs privés et publics concernés aux effets négatifs, sur les enfants et les adolescents, de l'exposition à des modèles inappropriés dans les médias (violence, sexualisation précoce, surconsommation d'alcool, de drogues et de jeux de hasard et d'argent, etc.), ainsi que sensibilisation de ces décideurs privés et publics à l'importance de la réduction à cette exposition.					
Sensibilisation des décideurs privés et publics visés à l'importance de l'application des lois et règlements visant la restriction de l'accessibilité à l'alcool et aux jeux de hasard et d'argent pour les jeunes de moins de 18 ans.					
Soutien à l'organisation de services de consultation en matière de santé sexuelle, services adaptés aux adolescents et aux jeunes adultes – du type des cliniques jeunesse –, favorisant la planification des naissances et combinés à des interventions d'éducation à la sexualité.					
Intervention visant le développement des habiletés sociales des enfants et la prévention des troubles du comportement dans les classes de maternelle et de première année des milieux scolaires défavorisés (par exemple, le programme <i>Fluppy</i>) comportant : un volet axé sur l'enfant; un volet axé sur les parents; un volet axé sur la classe.					
Planification et mise en œuvre des interventions de promotion de la santé et du bien-être ainsi que des interventions de prévention en milieu scolaire selon l'approche École en santé, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de même que son réseau.					

LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT, ADAPTATION ET INTÉGRATION SOCIALE	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
PCP - Promotion et soutien à la pratique clinique préventive suivante : counselling sur l'activité sexuelle et les méthodes de contraception auprès des adolescents actifs sexuellement.					
Les activités à l'intention des adultes et des personnes âgées					
Intervention visant la diminution de la consommation de médicaments anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques auprès des personnes âgées de 50 ans et plus (par exemple, l'intervention <i>Les médicaments : Oui... Non... Mais ! En santé après 50 ans</i>).					
PCP - Promotion et soutien des pratiques cliniques préventives suivantes : dépistage de la dépression chez les personnes âgées et les adultes, particulièrement les femmes enceintes et les femmes en postnatal, et référence aux services diagnostiques, de traitement ou de suivi; recherche de cas et counselling sur la consommation d'alcool; recherche de cas de violence conjugale chez les adultes; recherche de cas d'abus et de négligence dont seraient victimes les personnes âgées.					
Les activités à l'intention de toute la population					
Soutien à l'implantation des interventions visant la consommation contrôlée chez les buveurs, par exemple <i>Alcochoix +</i> .					
Soutien à l'élaboration et à l'application de mesures législatives et réglementaires visant la réduction de l'accessibilité aux armes à feu.					
Soutien à l'élaboration et à l'application de politiques publiques ainsi que de mesures législatives et réglementaires visant la limitation des effets négatifs sur la santé des éléments suivants : l'accessibilité économique et physique à l'alcool et aux jeux de hasard et d'argent; les caractéristiques de certains jeux de hasard et d'argent.					
Intervention visant la prévention du suicide et incluant : l'organisation d'activités de sensibilisation aux risques que représentent les médicaments et les armes à feu gardés à la maison ainsi qu'aux mesures pour en limiter l'accès; l'établissement des réseaux de sentinelles; des activités favorisant le traitement approprié du suicide dans les médias.					

LE DOMAINE DES HABITUDES DE VIE ET DES MALADIES CHRONIQUES	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
Les activités visant les facteurs environnementaux					
Les activités en lien avec la promotion, le développement et l'application de politiques, de lois et de règlements favorisant l'adoption de saines habitudes de vie					
Développement et mise en œuvre d'une politique québécoise en alimentation et nutrition.					
Soutien au développement et à la mise en œuvre de politiques-cadres en alimentation et en activité physique pour les milieux de travail, de l'éducation et des loisirs, de même que pour les municipalités et les établissements de santé et de services sociaux.					
Promotion auprès des municipalités de la fluoration de l'eau potable.					
Les activités de promotion et prévention concernant les saines habitudes de vie dans les milieux de vie et les communautés					
Soutien au développement ou à la consolidation d'initiatives concertées qui agissent sur les déterminants de la sécurité alimentaire, par exemple l'accès économique et physique à une quantité suffisante d'aliments sains.					
Dans le cadre de l'approche École en santé, activités de promotion et de prévention axées sur l'acquisition de saines habitudes de vie (le non-usage du tabac, une saine alimentation, l'activité physique et l'hygiène dentaire) visant à la fois les individus et les environnements.					
Sensibilisation et soutien des milieux de travail à la promotion et à l'acquisition de saines habitudes de vie auprès de leurs employés.					
Sensibilisation et soutien des municipalités à la création d'environnements propices à la saine alimentation, au non-tabagisme et à l'activité physique – accès à des lieux pour pratiquer des activités physiques, aménagement urbain favorisant les déplacements actifs, réglementation, etc.					
Soutien des communautés et de divers milieux à la création de groupes et de réseaux (par exemple, concertation d'organismes, jeunes leaders, groupes de marcheurs ou de cyclistes, groupes d'activités physiques pour les aînés) pour favoriser l'accès à des activités physiques.					
Soutien à l'implantation d'un programme visant une saine gestion du poids par une prise de décision éclairée sur le choix de maigrir, et ce, dans le cadre d'une démarche de groupe pour adultes (programme comme celui <i>Choisir de maigrir ?</i>).					

LE DOMAINE DES HABITUDES DE VIE ET DES MALADIES CHRONIQUES	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
Les activités visant les facteurs individuels					
PCP - Promotion et soutien du counselling en faveur d'une saine alimentation.					
PCP - Promotion et soutien du counselling concernant l'abandon du tabagisme.					
PCP - Promotion et soutien de la recommandation d'une pratique régulière d'activité physique.					
PCP - Promotion et soutien du counselling sur l'utilisation optimale de fluorure dans la prévention de la carie dentaire.					
PCP - Promotion et soutien du counselling concernant la consommation d'aliments cariogènes chez les personnes à risque élevé de carie dentaire.					
PCP - Promotion et soutien de l'application sélective d'agents de scellement des puits et fissures sur les molaires permanentes chez les enfants de 5 à 15 ans.					
Services de counselling et de soutien concernant l'arrêt tabagique par le service <i>J'Arrête</i> : ligne téléphonique, site Internet et centres d'abandon du tabagisme.					
Application d'agents de scellement dentaire en milieu scolaire auprès des enfants de 5 à 15 ans présentant un risque de carie dentaire.					
Suivi préventif individualisé en milieu scolaire afin que les enfants de la maternelle à la 2 ^e année qui répondent aux critères concernant le risque de carie dentaire puissent bénéficier de 2 applications topiques de fluorure par année et participer à des activités d'éducation à la santé buccodentaire.					
Le dépistage de certaines maladies chroniques					
<i>Programme québécois de dépistage du cancer du sein</i> pour les femmes âgées de 50 à 69 ans.					
Invitation au dépistage du cancer du col utérin (par le test de Papanicolaou) pour les femmes âgées de 25 à 64 ans qui n'ont pas participé au dépistage dans les 3 dernières années.					
PCP - Promotion et soutien pour le dépistage des maladies chroniques suivantes chez les adultes et les personnes âgées, et prise en charge des personnes atteintes : dépistage du cancer du sein (recommandation par les médecins d'offrir aux femmes âgées de 50 à 69 ans de participer au PQDCS); dépistage du cancer du col (par le test de Papanicolaou); dépistage de l'hypertension artérielle; dépistage de l'ostéoporose.					

LE DOMAINE DES TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
La promotion de la sécurité dans les milieux de vie					
Promotion, auprès des partenaires des différents milieux de vie tels que les écoles, les municipalités, etc., de l'application d'une démarche systématique en lien avec la sécurité dans les milieux de vie allant de l'établissement d'un diagnostic de sécurité jusqu'à la mise en œuvre d'un plan d'action et de son évaluation.					
Les activités de prévention des traumatismes routiers					
Promotion de l'application d'un continuum d'activités favorisant l'utilisation adéquate du dispositif de retenue pour enfants dans les voitures.					
Promotion de l'application des mesures efficaces pour améliorer la sécurité routière auprès des partenaires visés, notamment : en contribuant à la détermination des endroits dangereux; en favorisant les mesures d'apaisement de la circulation sur le réseau routier; en favorisant le contrôle de la vitesse et la réduction de la conduite avec facultés affaiblies, incluant les véhicules hors route; en favorisant le port de l'équipement de protection : ceinture de sécurité, casque pour les cyclistes et pour les conducteurs et les passagers d'une motocyclette ou d'un véhicule hors route; en favorisant le transport actif sécuritaire (par exemple, sécurité du réseau cyclable et piétonnier); en favorisant la non-utilisation du cellulaire au volant et autres télématiques affectant la conduite.					
Les activités de prévention des chutes et des blessures à domicile					
À l'intention des enfants et des adolescents					
Intégration des activités portant sur la prévention des blessures et autres traumatismes à domicile, qu'ils soient causés par une chute, une intoxication, une suffocation, une brûlure, une noyade ou une quasi-noyade, dans les actions préventives s'adressant aux bébés, aux jeunes enfants et à leurs parents, notamment les services intégrés en périnatalité et petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité.					
À l'intention de toute la population					
Promotion du renforcement des mesures de sécurité et de contrôle des environnements domiciliaires auprès des partenaires visés, afin de prévenir, notamment, les brûlures, les intoxications dues aux produits toxiques ou médicamenteux ainsi que les risques associés à la présence d'une piscine résidentielle.					

LE DOMAINE DES TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
À l'intention des personnes âgées					
PCP - Promotion et soutien de l'évaluation multidisciplinaire des facteurs de risque de chute chez les personnes âgées à risque vivant à domicile.					
Implantation des mesures multifactorielles de prévention des chutes destinées aux personnes âgées à risque de chute - volet non personnalisé (par exemple, PIED).					
Soutien à l'implantation des mesures multifactorielles de prévention des chutes destinées aux personnes âgées en perte d'autonomie qui ont déjà fait une chute - volet personnalisé.					
Les activités de prévention des traumatismes récréatifs ou sportifs					
À l'intention des enfants et des adolescents					
Promotion de l'application de la norme de sécurité existante concernant l'aménagement des aires et des équipements de jeux auprès de municipalités et des écoles.					
À l'intention de toute la population					
Promotion de la sécurité sur les plans d'eau par le port du vêtement de flottaison individuel, notamment auprès des municipalités, des propriétaires de camps de vacances et de terrains de camping.					
Promotion, auprès des partenaires publics et privés concernés (ministères, centres de ski, coroner, etc.), du renforcement des mesures de sécurité et de contrôle portant sur la pratique des sports de glisse au Québec.					

LE DOMAINE DES MALADIES INFECTIEUSES	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
Les activités portant sur les maladies à déclaration obligatoire, les manifestations cliniques inhabituelles liées à la vaccination et les signalements					
Vigie sanitaire des menaces biologiques réelles ou appréhendées, incluant les maladies en émergence et les éclosions.					
Application des lignes directrices pour assurer l'investigation des cas primaires, la prévention des cas secondaires et le contrôle des éclosions.					
Diffusion, aux populations ciblées, des recommandations reliées aux différents modes de transmission.					
Implantation d'un système d'information pancanadien.					
Mise à jour du volet santé publique du plan de pandémie influenza.					
Soutien aux activités cliniques en santé des voyageurs par : la diffusion des actualités épidémiologiques; des recommandations visant la prévention des maladies infectieuses acquises à l'étranger; la promotion des comportements préventifs et de la vaccination.					
Maintien du programme de surveillance des manifestations cliniques inhabituelles postvaccinales.					
Les activités portant sur les maladies évitables par l'immunisation					
Vaccination de base : diphtérie, poliomyélite, rougeole, rubéole, infections à <i>Haemophilus influenzae</i> de type B, oreillons, coqueluche, tétanos, varicelle, pneumocoque et méningocoque du groupe C, influenza.					
Vaccination en milieu scolaire : hépatite B en 4 ^e année du primaire; infections au VPH en 4 ^e année du primaire et en 3 ^e année du secondaire; mise à jour du carnet de vaccination en 3 ^e année du secondaire.					
Vaccination des personnes appartenant à des groupes vulnérables reconnus dans le Programme d'immunisation du Québec : hépatites A et B, pneumocoque, influenza.					
Mise en place d'un plan de promotion de la vaccination.					
Développement des stratégies visant à assurer le respect du calendrier vaccinal.					
Implantation d'un système d'information vaccinale et d'un programme de gestion des produits immunisants visant l'assurance qualité des programmes de vaccination.					
PCP - Promotion et soutien des pratiques cliniques préventives pour le dépistage de la rubéole (et du strepto B) chez les femmes enceintes.					

LE DOMAINE DES MALADIES INFECTIEUSES	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
Les activités portant sur les infections transmissibles sexuellement et par le sang					
Groupe des 12-24 ans					
Activités d'information et de prévention des ITSS en milieu scolaire et dans les autres milieux de vie, par exemple, programmes de promotion et d'accessibilité aux condoms.					
Soutien à une organisation de services de consultation en matière de santé sexuelle, services adaptés aux adolescents et jeunes adultes – du type des cliniques jeunesse –, favorisant la prévention des ITSS, intégrant les pratiques cliniques préventives et combinés à des interventions d'éducation à la sexualité.					
Groupes vulnérables socialement					
Activités de prévention des ITSS dans les milieux de vie et les organismes communautaires, ainsi qu'activités de prévention à l'intérieur des services de santé et des services sociaux, notamment : l'accès aux condoms; la prévention du passage à l'injection; l'éducation sur la réduction des risques liés aux relations sexuelles et à l'injection de drogues.					
Accès au matériel d'injection stérile et récupération des seringues usagées.					
Services intégrés de dépistage et de prévention des ITSS (SIDEPE), promouvant les pratiques cliniques préventives en matière d'ITSS dans les CSSS et au sein des milieux de vie.					
PCP - Promotion et soutien pour le dépistage des ITSS et interventions préventives (counselling, vaccination et traitement) auprès des personnes à risque, des personnes atteintes et de leurs partenaires.					
PCP - Promotion et soutien pour le dépistage du VIH, de la syphilis, de l'hépatite B et des autres ITS auprès des femmes enceintes.					
Population générale					
Promotion du programme de gratuité des médicaments pour le traitement de certaines ITSS.					
Soutien à l'implantation du système intégré de récupération des seringues et aiguilles usagées.					
Les activités portant sur les infections nosocomiales					
Suivi de l'incidence des infections nosocomiales dans les établissements de santé et de services sociaux faisant l'objet d'une surveillance provinciale.					
Soutien des établissements de santé et de services sociaux lors de situations problématiques, de menaces à la santé ou d'éclosions, par : la diffusion des lignes directrices, guides de pratique et autres; l'expertise en épidémiologie; l'investigation des éclosions.					

LE DOMAINE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
Les activités portant sur la qualité de l'air extérieur et intérieur					
Conduite d'enquêtes (épidémiologiques ou autres) et organisation d'activités appropriées lorsque sont signalés des problèmes de santé liés à la qualité de l'air intérieur ou à la salubrité dans les écoles, les services de garde, les bâtiments d'habitation ainsi que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.					
Activités d'information et de sensibilisation auprès de la population sur : les mesures de protection lors des avertissements de smog; l'identification de l'herbe à poux et les mesures de contrôle à appliquer dans l'environnement immédiat; les moyens de réduire l'exposition aux aéroallergènes ou aux irritants dans l'environnement intérieur.					
Activités d'information et de sensibilisation auprès des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et des autres secteurs sur : les moyens de réduire l'exposition aux aéroallergènes ou aux irritants dans l'environnement intérieur (intervenants municipaux, intervenants du milieu scolaire, des services de garde, des CSSS et des ministères touchés); les mesures de contrôle de l'herbe à poux (intervenants municipaux et propriétaires de terrains); les moyens efficaces d'assainissement de la qualité de l'air extérieur (par exemple, plan de gestion, réglementation, programme).					
Soutien des partenaires du réseau de la santé et des autres secteurs pour : l'organisation des services publics, sectoriels et intersectoriels sur la qualité de l'air intérieur et l'insalubrité; le développement et l'adoption d'une norme sur la ventilation des bâtiments d'habitation (organismes appartenant aux secteurs de l'habitation et du bâtiment); le contrôle de l'herbe à poux.					
Les activités liées aux menaces d'origine environnementale					
Conduites d'enquêtes (épidémiologiques ou autres), et organisation d'activités appropriées lorsque sont signalés : des éclosions ou des intoxications potentiellement liées à l'eau potable ou aux eaux de baignade; des dépassements de normes ou des problématiques pouvant présenter des risques à la santé relativement à la qualité de l'eau potable ou des eaux de baignade; des signalements et des déclarations d'éclosion ou d'intoxication (MADO, IADO), comme prévu dans la Loi sur la santé publique.					
Sensibilisation et concertation des partenaires afin que toutes les directions de santé publique aient accès en temps opportun aux signalements et déclarations concernant des éclosions, des intoxications ou des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau, lesquelles déclarations sont nécessaires à une intervention précoce pour protéger la santé de la population.					
Promotion du processus de déclaration des cas d'intoxication à déclaration obligatoire d'origine environnementale auprès des médecins et laboratoires.					

LE DOMAINE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	Niveau de priorité				
	A1	A2	B	C	National
Participation aux activités encadrées conjointement avec d'autres secteurs d'intervention, notamment : la gestion de l'eau potable et des eaux récréatives; la gestion des risques d'accidents industriels majeurs, notamment celle reliée à la Loi sur la sécurité civile et à la préparation des schémas de sécurité civile; l'utilisation adéquate des pesticides; l'évaluation des risques pour la santé et organisation d'activités appropriées lors de situations d'urgence d'origine environnementale, incluant la collaboration aux missions du <i>Plan national de sécurité civile</i> et des plans régionaux de sécurité civile.					
Mise à jour de plans d'urgence s'appliquant aux menaces liées aux agents chimiques, biologiques et physiques (par exemple, menaces radiologiques et nucléaires, événements climatiques extrêmes).					
Activités d'information et de sensibilisation auprès de la population sur les mesures efficaces pour : contrer les problèmes de santé liés à des risques environnementaux émergents (cyanobactéries, bruit communautaire, pollution agricole, contamination alimentaire, nouvelles technologies, etc.); contrer les effets des événements climatiques extrêmes (par exemple, chaleur accablante).					
Promotion, auprès de la population et des responsables de résidences de personnes âgées, de services de garde et d'écoles, de l'utilisation d'un avertisseur de monoxyde de carbone.					
Les activités liées aux cancers pouvant être attribuables à l'environnement					
Activités d'information et de sensibilisation : auprès de la population et des intervenants afin de réduire les risques liés à l'exposition au radon domiciliaire, en collaboration avec les partenaires (notamment SHQ, SCHL et autres ministères visés); auprès de la population afin de protéger les enfants de 0 à 18 ans contre les rayons ultraviolets, et ce, de concert avec les partenaires.					
Les activités visant à améliorer la qualité de vie et à promouvoir des environnements sains et sécuritaires					
Participation aux activités encadrées légalement par d'autres secteurs d'intervention concernant, notamment : l'évaluation et l'examen des projets ayant des conséquences sur l'environnement; l'application de la politique relative à la protection des sols et à la réhabilitation des terrains contaminés; la consultation publique concernant les projets d'élevage porcin conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; la révision des schémas d'aménagement proposés par les MRC et les communautés urbaines.					
Soutien aux communautés (par exemple, conférences régionales des élus, MRC, comités environnementaux, Réseau québécois de Villes et Villages en santé) dans des approches de développement durable, notamment en ce qui concerne l'aménagement urbain et le transport durable.					

